

1 - Précisions concernant les méthodes et outils de défrichage ainsi que le devenir des déchets verts :

Les outils utilisés seront des débroussailleuses, des élagueuses, des tronçonneuses pour la partie défrichage, et des engins de chantier afin de dégager une voie d'accès depuis la route D7 jusqu'aux emplacements prévues pour les bâtisses.

Il sera probablement nécessaire de procéder à du dessouchage par traction mécanique.

Les déchets verts seront découpés sur place, évacués par camions vers une recyclerie ou mis à la disposition de la pétitionnaire en ce qui concerne les plus grosses sections de bois.

Les branches, les petits végétaux pourront être broyés et laissés sur place.

2 - Précisions concernant la durée des travaux et les modalités prévues pour en limiter les incidences :

Il faut compter entre 12 et 18 mois pour chaque projet de maison individuelle, cette durée tenant compte des travaux pour réaliser les accès aux parcelles.

Toutefois, les chantiers de construction des 3 bâtisses pourraient être menés simultanément et non l'un après l'autre, ce qui limiteraient la durée des incidences sur la zone concernée.

Avec l'obtention des permis de construire pour l'automne 2022, on peut estimer que les travaux débuteraient au printemps 2023 pour se terminer avant la fin de l'année 2024.

Les travaux seront réalisés en période diurne, aux horaires de travail courantes :

8h-12h / 13h-17h.

De plus, les travaux s'effectueront hors samedi, dimanche et jours fériés.

3 - Précisions concernant l'ordre de grandeur du nombre d'arbres à supprimer par défrichage et le nombre d'entre eux qui seront conservés :

Lieu dit Castagnoli :

Sur les parcelles mitoyennes A354 (2600 m²) et A353 (1712 m²), on constate sur les photos jointes que les arbres sont très espacés. On peut considérer qu'environ 8 ou 9 arbres devront être retirés pour permettre l'accès et l'implantation des 2 maisons sur leurs parcelles respectives avec l'installation des systèmes d'assainissement autonomes.

De plus, les deux constructions seront assez proches car la zone bénéficiant du meilleur ensoleillement est réduite sur les deux propriétés.

En tenant compte de la partie Nord de la parcelle A354 et la pointe Sud de la parcelle A353, non exploitées, on peut évaluer à une quinzaine le nombre d'arbres qui seront conservés.

Soit la préservation d'environ 60 % de l'ensemble des arbres présents sur les deux parcelles, essentiellement des châtaigniers.

Lieu dit Colleta Linaro:

Les parcelles mitoyennes 351 et 404 sont occupées par des essences différentes (oliviers et chênes-lièges principalement) et formeront une seule et même propriété de 4230 m².

Une seule bâtisse y sera construite mais les travaux pour l'accès et la mise en place du système d'assainissement autonome conduiront inévitablement à la destruction d'environ 30% des arbres présents pour l'ensemble des travaux.

D'une manière générale, le défrichement de l'ensemble des terrains sera limité au strict nécessaire. Compte tenu la topographie des lieux, il est primordial de conserver un maximum d'arbres pour réduire l'érosion des sols et garantir la retenue des terres de manière naturelle, même si des solutions de stabilisation devront être trouvées par ailleurs. La plantation d'essences locales peut aussi être envisagé comme compensation une fois les travaux terminés.

4 - Photos et insertions. (voir documents annexés)



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Localisation / Vue aérienne





Vue 1



Vue 2



Vue 3



Localisation / Vue aérienne



Vue 1



Vue 2



Vue 3



Localisation / Vue aérienne



5 - Précisions concernant les clôtures envisagées et les répercussions sur la circulation des espèces :

En préambule, il est important de souligner que les clôtures seront mises en place afin de garantir un minimum de sécurité pour les futurs résidents, et éviter les dégradations liés à la faune sauvage (sangliers) dans un secteur où il n'est pas rare de croiser également des bovins en divagation le long de la route D7.

Néanmoins, le type de clôture utilisé (piquets et grillage simple) permettra la circulation de la petite et moyenne faune comme les reptiles et les petits mammifères. Les arbres conservés ou plantés permettront de constituer un maillage écologique propice aux déplacements des espèces notamment les oiseaux.

À ce jour, les mètres linéaires de clôtures ne peuvent être définis avec précision car les études pour l'aménagement des accès et leurs géométries n'ont pas été encore réalisées. En simulant un arpentage à partir des extraits du registre cadastral, nous pouvons toutefois faire une évaluation approximative.

Périmètre de la propriété 1 de Colleta Linaro (parcelles A 351 et A 404) : environ 397 ml.

Périmètre de la propriété 2 de Castagnoli (parcelle A 353) : environ 185 ml.

Périmètre de la propriété 3 de Castagnoli (parcelle A 354) : environ 243 ml.

NB : Les parcelles mitoyennes A 353 et A 354 partagent 39 ml de clôtures.

6 - Précisions concernant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées :

Suite à l'imperméabilisation des sols des voies d'accès et des aires de stationnement extérieures aux habitations, les eaux pluviales seront dirigées vers des dispositifs de récupération (cuves hors sol ou enterrées) et l'excédent de ruissellement sera évacué par libre écoulement gravitaire vers la voie publique située en aval.

Les 3 systèmes d'assainissement autonomes ont fait l'objet d'une étude de sol et ont obtenu les certificats de conformité du SPANC / Communauté des Communes Marana Golo.

Voir documents annexés.